

# ROYAUME DE BELGIQUE

N° 581.535



Classification internationale :
A 63 h
Dressé et mis en lecture le :
1-12-1959

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

## BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Economiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;*

*Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;*

*Vu le procès-verbal dressé le 10 août 19 59 à 12 h. 30*  
*au greffe du Gouvernement provincial du Brabant ;*

### ARRÊTE :

**Article 1.** — *Il est délivré à :MECCANO LIMITED,*  
*236, Binns Road, Liverpool (Grande-Bretagne),*  
*repr. par l'Office Biebuyck à Bruxelles,*

*un brevet d'invention pour : Perfectionnements aux véhicules jouets,*

*qu'elle déclare avoir fait l'objet de demandes de brevet déposées en Grande-Bretagne le 12 janvier 1959 au nom de Donald Conway Davis dont elle est l'ayant droit et le 13 janvier 1959 à son propre nom.*

**Article 2.** — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

*Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.*

Bruxelles, le 31 août 19 59.

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

L'Inspecteur Général,

J. HAMELS.

581535

MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

formée par :

MECCANO LIMITED à Liverpool - Angleterre.

pour :

" PERFECTIONNEMENTS AUX VEHICULES JOUETS ".

CONVENTION: demande de brevet déposée en Angleterre le 12 janvier 1959, sous le N° 1026/59, au nom de DONALD CONWAY DAVIS - Liverpool - Angleterre. & le 13 janvier 1959, sous le N° 1165/59, au nom de MECCANO LIMITED - Liverpool - Angleterre.

La présente invention a trait à des véhicules jouets.

Un but de l'invention est de procurer une construction de véhicules jouets qui donnera une suspension élastique réaliste, dont l'action se rapproche de celle de roues à suspension indépendante.

*J.Rot*

581535

Suivant la présente invention, un véhicule jouet comprend une plaque de base, au moins un axe transversal monté dans des fentes-guides, en vue d'un déplacement le rapprochant ou l'écartant de la plaque de base, et portant des roues à ses extrémités opposées, et au moins un ressort, poussant l'axe vers le bas, par rapport à la plaque de base.

L'axe peut être guidé dans des oreilles fendues, qui sont fixes par rapport à la carrosserie du véhicule. Ces oreilles fendues peuvent être fixées à la plaque de base, ou former corps avec celle-ci, sous forme d'attaches orientées vers le haut, et disposées aux bords latéraux opposés de la plaque, où elle peuvent être fixées à la carrosserie, ou former corps avec celle-ci.

Le véhicule peut être muni d'une plaque ressort. Celle-ci peut être en forme d'U découpé dans la région extrême, de manière à donner deux ressorts séparés prévus pour agir, en substance, indépendamment, sur l'axe.

La plaque ressort peut également être constituée par la plaque de base, à la façon d'un volet rectangulaire, dont un côté fait corps avec la plaque.

Le véhicule jouet peut être muni d'au moins une colonnette, faisant corps avec la carrosserie, ou rivée à celle-ci, et attachée à la plaque de base. Cette colonnette passe dans une ouverture de la plaque ressort.

Dans une autre forme de réalisation de

581535

l'invention, un ou plusieurs ressorts hélicoïdaux sont logés dans des oreilles tubulaires, cylindriques, verticales, pendant sous la carrosserie du véhicule.

Dans une autre forme encore de réalisation de l'invention, un simple ressort hélicoïdal a son extrémité supérieure fixée à un ou plusieurs supports pendant sous la face intérieure du véhicule, et exerçant une poussée vers le bas, sur l'axe, qui est mobile élastiquement suivant la verticale, entre des guides complémentaires opposés.

L'invention sera décrite avec plus de détails, à titre d'exemple, en se reportant aux dessins annexés, dans lesquels:

la figure 1 est une vue perspective partielle d'une forme de réalisation;

la figure 2 montre un détail, en élévation latérale;

la figure 3 est un plan correspondant à la figure 2;

les figures 4 et 5 sont des vues perspectives d'autres formes de réalisation;

les figures 6 et 7 sont des vues perspectives explosées de deux autres formes d'exécution.

Le modèle que montrent les figures 1, 2 et 3 possède des axes avant et arrière, ayant tous deux la forme d'une barre 11. Chaque axe 11 passe dans un alésage central de l'une des roues 12, 13 a, ayant une dimension suffisante pour permettre la libre rotation de la roue sur l'axe. L'axe 11 passe,

dans le voisinage immédiat de la roue, dans une fente de guidage 14, 14a, des oreilles 15 et 15a relevées de nonante degrés par rapport à la plaque de base 16. Une plaque ressort 17 est rivée dans une position centrale en 18, à la plaque de base 16.

A la partie avant du véhicule, ce ressort 17 est percé d'un trou 19, qui livre passage à une colonnette 20, au moyen de laquelle la plaque de base 16 est attachée à la partie 21 du haut de la carrosserie. La plaque ressort 17 pousse l'axe 11 vers le bas, dans la position qu'indiquent les figures 1 et 2.

Dans la forme de réalisation que montre la figure 4, la plaque ressort 17 présente des découpures 22, 22a, en forme d'U, constituant deux ressorts séparés 23, 23a exerçant une pression vers le bas, en substance indépendante, sur l'axe 11.

Dans la figure 5, l'action élastique est fournie par un volet 16a, découpé dans la plaque de base 16, et faisant corps avec celle-ci en 16b.

La figure 6 illustre une forme de réalisation utilisant une suspension par ressort hélicoïdaux. Des oreilles tubulaires cylindriques 26, 26a, fixées à l'intérieur de la carrosserie présentent des fentes 27, 27a disposées de façon à permettre le mouvement vertical de l'axe 11 qui y est inséré, sous la pression exercée vers le bas, par les ressorts hélicoïdaux 25, 25a logés à l'intérieur des oreilles tubulaires 26, 26a et mis en position au-dessus de l'axe 11. Celui-ci est retenu dans les fentes 27, 27a sous la

pression exercée vers le haut, par la plaque de base 16.

La figure 7 illustre une forme de réalisation dans laquelle un simple ressort hémicoïdal 25 a son extrémité supérieure fixée à trois ergots 29 étroitement groupés, pendant à la face intérieure supérieure de la carrosserie, et exerce une poussée vers le bas, sur la région centrale de l'axe 11, mobile suivant la verticale entre les guides complémentaires opposés 28.

#### REVENDEICATIONS.

1.- Jouet, consistant en un véhicule caractérisé en ce qu'il comprend une carrosserie attachée à une plaque de base, et au moins un axe transversal, portant des roues à ses extrémités opposées, en ce que l'axe est monté dans des fentes de guidage, en vue d'un déplacement le rapprochant ou l'écartant de la plaque de base, et en ce qu'au moins un ressort est prévu, pour pousser l'axe vers la plaque de base.

2.- Jouet, consistant en un véhicule suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'axe est guidé dans des oreilles fendues, fixes par rapport à la carrosserie du véhicule.

3.- Jouet, consistant en un véhicule suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les oreilles fendues sont fixées à la plaque de base, ou font corps avec celle-ci .

4.- Jouet, consistant en un véhicule suivant la revendication 3, caractérisé en ce que les oreilles fendues sont des attaches tournées vers le haut, et disposées aux côtés latéraux de la plaque de base.

5.- Jouet, consistant en un véhicule suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les oreilles fendues sont fixées à la carrosserie, ou forment corps avec celle-ci.

6.- Jouet, consistant en un véhicule suivant les revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le ressort est constitué par une plaque élastique.

7.- Jouet, consistant en un véhicule suivant la revendication 6, caractérisé en ce que la plaque ressort est formée hors de la plaque de base, à la façon d'un volet rectangulaire, dont un côté fait corps avec la plaque de base.

8.- Jouet, consistant en un véhicule suivant la revendication 6, caractérisé par une entaille en U, dans la région extrême de la plaque ressort, procurant deux ressorts séparés, prévus pour agir, en substance indépendamment, sur l'axe.

9.- Jouet, consistant en un véhicule suivant les revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il emploie au moins un ressort hélicoïdal.

10.- Jouet, consistant en un véhicule suivant la revendication 9, caractérisé en ce que le ressort hélicoïdal est relié, à sa partie supérieure, à un ou plusieurs ergots, pendant sous la face intérieure supérieure de la carrosserie du véhicule.

581535

11.- Jouet, consistant en un véhicule suivant les revendications 5 et 9, caractérisé en ce qu'il comprend deux oreilles tubulaires cylindriques verticales, pendant à la carrosserie, avec un ressort hélicoïdal logé dans chacune de ces oreilles.

12.- Jouet, consistant en un véhicule suivant les revendications 1 à 11, caractérisé en ce que la plaque de base est attachée à au moins une colonnette, faisant corps avec la carrosserie, ou attachée à celle-ci.

13.- Jouet, consistant en un véhicule suivant les revendications 6 et 12, caractérisé en ce que la colonnette passe dans une ouverture de la plaque ressort.

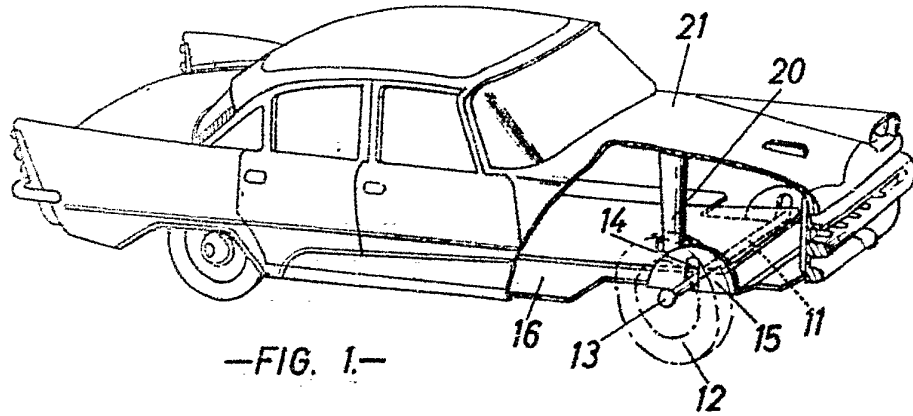
14.- Jouet, consistant en un véhicule suivant les revendications 1 à 13, caractérisé en ce qu'il a deux axes et quatre roues.

Bruxelles, le 10 août 1959  
par pon. MECCANO LIMITED

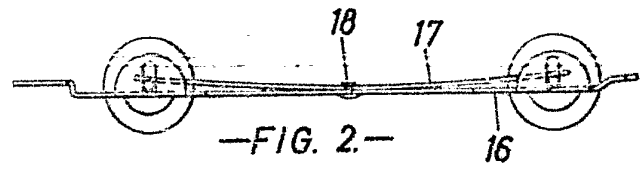
---

*J. Meccano*

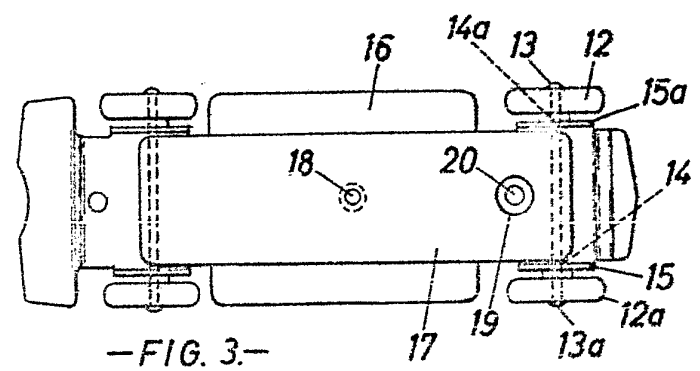




-FIG. 1.-



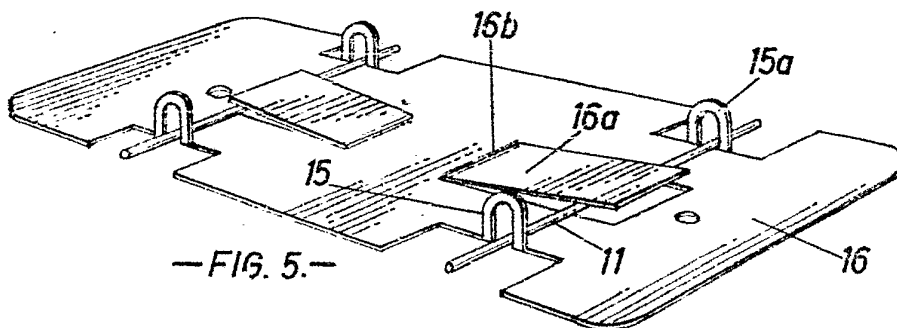
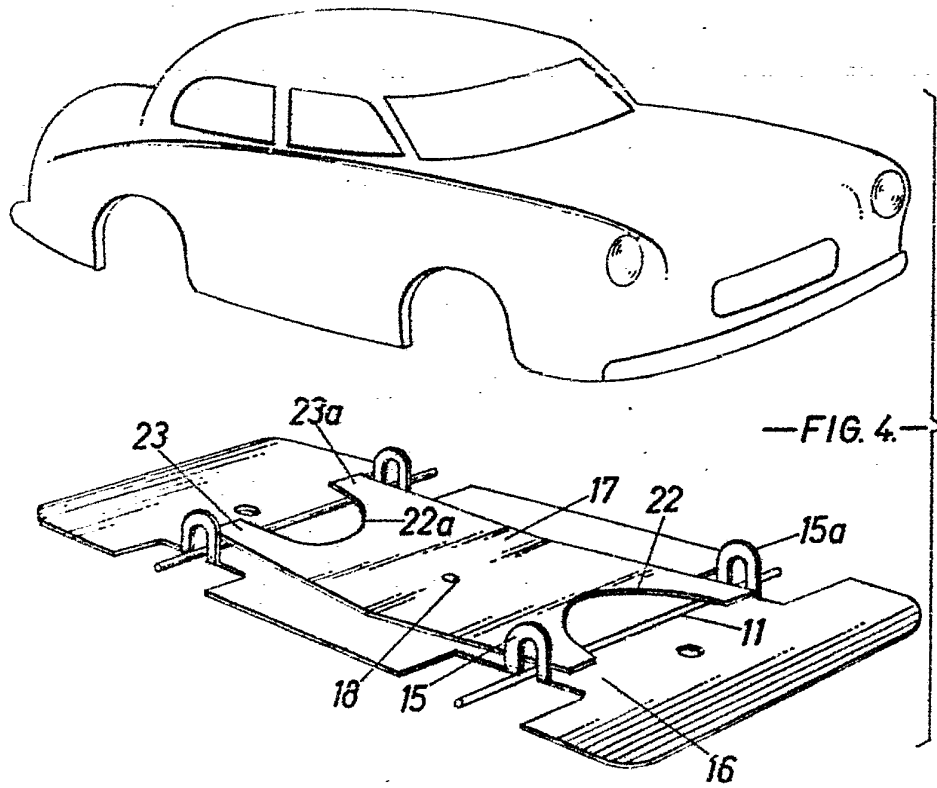
-FIG. 2.-



-FIG. 3.-

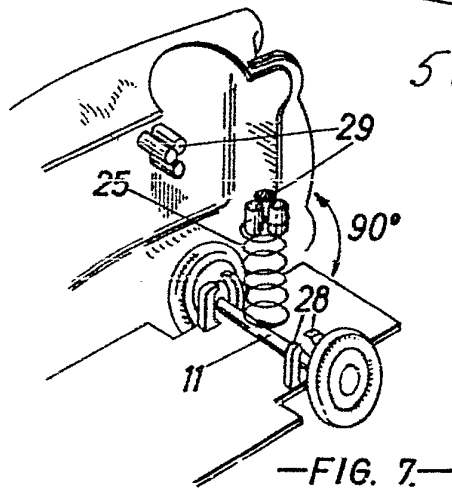
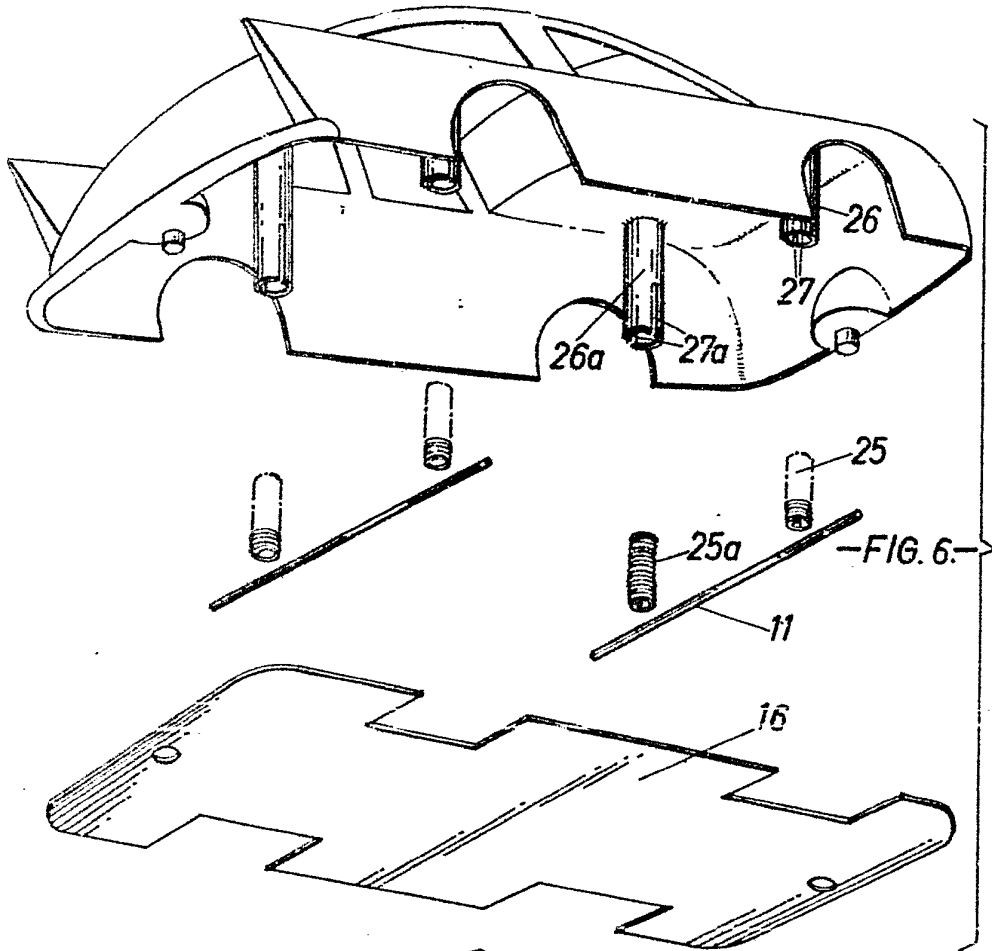
Bruxelles, le 10 août 1959  
par son. MECCANO LIMITED

*M. Rossi. Malinych*



Bruxelles, le 10 août 1959  
par pon. MECCANO LIMITED

*L. Hendrik Aelkington*



Bruxelles, le 10 août 1959  
par pon. MECCANO LIMITED

*L. H. de G. Becking*

4